Tél.: (819) 326-5624 Fax.: (819) 326-7065



Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs, Val-des-Lacs, (Québec) JOT 2P0

AVIS PUBLIC

Règlement amendé numéro 461-24-01

Règlement amendé décrétant l'acquisition de véhicules de voirie et un emprunt de 505 000 \$

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec, avis vous est donné que le Règlement <u>amendé</u> no 461-24-01 décrétant l'acquisition de véhicules de voirie et un emprunt de 505 000 \$ a été adopté lors de la séance du conseil du 21 mai 2024 et est mis en vigueur le 28 octobre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale – greffière-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 28 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 28 octobre 2024.

Donné à Val-des-Lacs, ce 28 octobre 2024.

Caroline Champoux Directrice générale et greffière-trésorière